

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 13 octobre 2022, s'est réuni le **20 octobre 2022**, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (arrivée à 18h30) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h30) - Jean-Philippe PERIES  
ARZON : Roland TABART  
BADEN : Patrick EVENO  
COLPO : Freddy JAHIER  
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN  
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN (arrivée à 19h05) - Dominique LE MEUR (arrivée à 18h05)  
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU  
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM  
LE BONO : Yves DREVES (arrivée à 18h15)  
LE HEZO : Guy DERBOIS  
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET  
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC  
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE  
MONTERBLANC : Alban MOQUET (arrivée à 18h30)  
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE  
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE (arrivée à 18h15) - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY  
PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h10)  
PLOUGOUMELEN : Léna BERTHELOT  
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (arrivée 18h10)  
SAINT-AVE : Anne GALLO (arrivée à 19h15) - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC  
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC (arrivée à 18h30)  
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC (arrivée à 18h10) - Eric ANDRIEU  
SARZEAU : David LAPPARTIENT (arrivée à 18h45) - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS  
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL  
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN  
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE  
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE  
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)  
TREFFLEAN : Claude LE JALLE  
VANNES : David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Olivier LE BRUN -  
Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC  
- Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon  
UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

### Ont donné pouvoir :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à François MOUSSET  
BRANDIVY : Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER  
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL  
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU  
LA TRINITE SURZUR : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE  
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET  
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Gilbert LORHO  
PLOUGOUMELEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT  
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO jusqu'à 19h15  
SARZEAU : David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT jusqu'à 18h45  
SENE : Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE  
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT  
: Christine PENHOUEC a donné pouvoir à Mohamed AZGAG  
: Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE  
: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET  
: Hortense LE PAPE a donné pouvoir à David ROBO  
: Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Mise en ligne le 24/10/2022

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221215-M2022030\_P-CC-DE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Ont été représentés :

MEUCON : Pierrick MESSENGER représenté par Martine MOUSSET LE JOSSEC

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

Le Président,  
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke that loops at the top and bottom, intersected by two horizontal strokes.

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022**

**MARCHES PUBLICS**

**PRESTATIONS DE SERVICE PORTANT SUR L'EXPLOITATION  
DE L'ENSEMBLE DES OUVRAGES ET INFRASTRUCTURES :  
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR EST  
ET PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE GRAND-CHAMP (LOT 1),  
ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SECTEUR EST (LOT 2)  
DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION**

**ATTRIBUTION DU MARCHE N° 2022.030**

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée, selon une procédure formalisée avec négociation, en application des dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-3 (et notamment l'alinéa 4) et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique pour le marché de prestations de service portant sur l'exploitation de l'ensemble des ouvrages et infrastructures : production et distribution d'eau potable du secteur est et production d'eau potable de la commune de grand-champ (lot 1), assainissement collectif du secteur est (lot 2) de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Les prestations sont réparties en deux lots définis comme suit :

Lot n° 1	Production et distribution d'eau potable du secteur Est et production d'eau potable de la commune de Grand-Champ
Lot n° 2	Assainissement collectif du secteur Est

Cette consultation s'est déroulée en deux temps :

- une phase candidature
- une phase offre.

Un appel à candidatures a été lancé le 22 mars dernier avec une date limite de réception des candidatures fixée au 22 avril 2022. Cinq plis ont été réceptionnés mais seul quatre plis ont été ouverts (un candidat ayant déposé deux plis, seul le second est ouvert).

A l'issue de l'analyse des pièces de la candidature, les candidatures des quatre candidats sont jugées recevables et l'invitation à soumissionner leur a été adressée le 29 avril dernier. La date de réception des offres fixée initialement au 30 mai 2022 a été reportée au 7 juin 2022 à la demande des candidats.

Trois offres ont été réceptionnées pour le lot n°1 mais seule une offre a été analysée ; les deux autres offres contenant le courrier des entreprises s'excusant de ne pouvoir déposer une offre pour ce lot.

Trois offres ont été réceptionnées pour le lot n°2 mais seules deux offres ont été analysées ; la troisième offre contenant le courrier d'une entreprise s'excusant de ne pouvoir déposer une offre pour ce lot.

A l'issue d'une première analyse des offres, des questions ont été adressées par écrit aux candidats le 22 juin et des réponses leur ont été demandées avant le 4 juillet. Une première réunion de négociation s'est tenue avec les candidats les 6 et 7 juillet. Un courrier de demande de complément suite à la première réunion de négociation a été adressée aux candidats le 13 juillet 2022. La date limite de réponses à ce courrier a été fixée le 31 août 2022. Une seconde réunion de négociation a eu lieu avec chaque candidat le 14 septembre 2022.

Ces séances de négociation et ces échanges écrits ont permis à chaque candidat de préciser et d'ajuster son offre.

Suite à ces séances de négociation et à la finalisation de l'analyse, les membres de la Commission d'Appel d'Offres, réunis le 7 octobre 2022, attribuent les deux lots à l'entreprise suivante :

Lot	Attributaire	Montant
1	SAUR	3 680 590,53 € HT/an
2	SAUR	4 255 642,84 € HT/an

Ces marchés sont conclus pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

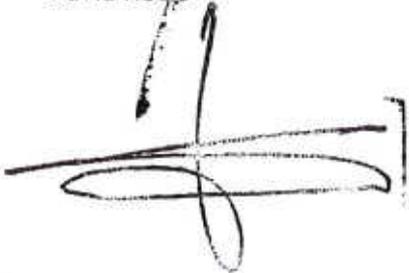
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 7 octobre 2022, il vous est proposé de :

- de suivre la décision de la Commission d'Appel d'Offres de ne pas retenir la PSE (prestation supplémentaire éventuelle du lot n° 2 concernant l'exploitation de l'assainissement collectif de la commune de Saint-Nolff), et de ne pas établir de classement des offres avec cette PSE ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les deux marchés cités ci-dessus ainsi toutes pièces relatives à ce dossier ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



Les secrétaires de séance,

Morgane LE ROUX



Sullivan VALENTE

